

# Devenez adhérent d'EPV Éoliennes en Pays de Vilaine

Site Internet : <http://leseoliennes.free.fr>

Éoliennes en Pays de Vilaine

☎ 02 99 91 75 60 – 02 99 72 09 76

[eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net](mailto:eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net)

## Création du premier PARC EOLIEN

## COOPERATIF et PEDAGOGIQUE en Bretagne

### Le projet de l'association EPV

Depuis près de trois ans un **projet pionnier en France** se construit dans le Pays de Redon et de Vilaine : **un parc éolien coopératif et pédagogique.**

Actuellement, l'éolien fait figure "d'eldorado" pour les gros investisseurs qui se préoccupent uniquement de la rentabilité de leurs investissements, au risque de faire émerger des oppositions de riverains qui se voient confrontés à des installations dont l'impact visuel n'est pas négligeable.

Pour faire face à ses engagements européens de porter à 21% sa production d'électricité d'origine renouvelable en 2010, la France doit combler son retard énorme en développant les parcs éoliens.

Nous estimons que l'éolien ne pourra à lui seul résoudre les problèmes de production d'énergie et de réduction de l'effet de serre. Il présente cependant l'avantage de ne générer que des nuisances visuelles. Elles peuvent cependant s'avérer très pédagogiques pour modérer notre appétit de consommation d'énergie et nous inciter à l'économiser, alors que bien d'autres sources énergétiques (énergies fossiles, nucléaire,...) s'ingénient à masquer leurs nuisances et leur inadaptation à un long terme soutenable.

Nous voudrions que ce type de projet soit porté par **les populations locales**, dans un souci de produire de façon décentralisée, avec des retombées économiques locales.

Une structure coopérative sera gérante de la ferme, le pouvoir des sociétaires sera indépendant du montant de leurs investissements pour éviter toute prise de contrôle par des investisseurs dont nous ne partagerions pas l'éthique. Nous inscrivons d'ailleurs dans les statuts de l'entreprise l'engagement de **promouvoir les économies d'énergie** et la redistribution d'un pourcentage des bénéfices réalisés à des projets d'économie sociale, solidaire et durable, dont les coopérateurs feront le choix.

L'association Éoliennes en Pays de Vilaine (EPV) s'est formée le 27 mai 2003 pour développer ce projet. Depuis cette date EPV travaille pour créer **une ferme éolienne financée, gérée et contrôlée par des citoyens soucieux de promouvoir les énergies renouvelables.** Ce projet s'inspire de nos voisins européens Danois.

### Objectifs de l'association

- ① Contribuer, par tous moyens, au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies.
- ② Contribuer à la gestion de structures travaillant à favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.
- ③ Contribuer au développement d'activités dans le cadre de l'économie sociale et solidaire dans la perspective d'un développement soutenable.



### Le choix d'une SCIC

Un important travail pour la création de la nouvelle société a été réalisé par EPV. Les membres de l'association ont été réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 février 2005 pour valider à l'unanimité la future transformation de l'association EPV en **Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL (SCIC)** à capital variable.

### Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La SCIC est une structure juridique récente de coopérative visant un **intérêt collectif** et une **utilité sociale** associant des acteurs d'horizons et d'intérêts différents dans un fonctionnement démocratique.

### Pourquoi avoir choisi une société de type SCIC pour la ferme Éolienne ?

L'une des principales innovations apportées par les SCIC est d'imposer le **multi-sociétariat** ce qui correspond bien à notre ambition de faire converger différentes catégories de sociétaires vers un projet environnemental. Un avantage supplémentaire est que les collectivités territoriales peuvent participer au capital des SCIC à hauteur de 20% et leur accorder des subventions.

### Des points du travail effectué par EPV depuis 2 ans :

- Accord de coopération avec le bureau d'études Résolvent.
- 2 études de sites (communes de Sainte Marie et de Sainte Anne).
- Maîtrise foncière de deux sites.
- Contacts avec des constructeurs.
- Élaboration de dossiers de subventions.
- Mise au point de la structure juridique de la future société avec une juriste de l'Union Régionale des SCOP.
- Participation à l'élaboration de la charte éolienne d'Ille et Vilaine.
- Animation de conférences.
- Maîtrise foncière de deux sites.
- Organisation de visites aux parcs éoliens de Bouin et Plouyé.
- Animation de réunions publiques.
- Organisation et participation à des réunions internes et externes diverses...

## Fiche technique du projet\*

\*référence à l'étude d'opportunité réalisée sur un des sites.

### Estimation du potentiel éolien

Production annuelle estimée à 2 500 heures.

### Implantation

4 à 5 aérogénérateurs d'environ 2,5 MW (Mégawatt) représentant une puissance totale de 10 à 12 MW. Soit l'équivalent de la consommation électrique de 10 000 foyers (hors chauffage électrique - Source : ADEME).

### Coûts d'investissements du parc

Le coût d'investissement total est situé autour de 12 millions d'euros. 1 million d'euros par MW installé dont un minimum de 20% sera apporté par les sociétaires. Le reste sera couvert par des emprunts bancaires.

### Rachat de l'Électricité

L'électricité est vendue à EDF à des tarifs intéressants, garantis sur 15 ans (à la date d'aujourd'hui), renégociés au bout de 5 années en fonction des rendements du site (plus le rendement est important, plus le prix de rachat baisse).

### Opérateurs

→ Les études d'impact et de potentiel éolien sont actuellement effectuées par le bureau d'études Résolvent.

→ Les éoliennes seront fournies par un constructeur qui s'engagera sur la production de ses machines (95 % des rendements annoncés après études).

→ La future société coopérative Éolienne en Pays de Vilaine est responsable du développement, du financement, de la construction et du fonctionnement du parc.

### Financement

La coopérative (SCIC) permettant à des centaines de souscripteurs physiques ou moraux de financer le projet et de recevoir en retour un revenu; un emprunt garanti par le constructeur des éoliennes complète le financement. Si la coopérative ne peut pas financer toutes les éoliennes le bureau d'études Résolvent s'engage à trouver les investisseurs complémentaires.

### Construction, mise en service, essaimage

La coopérative, maître d'ouvrage, s'engage à financer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et aidera à la réalisation de projets semblables.

## Impacts du projet EPV

### Impacts Économiques

- Coût pour la collectivité : 0€.
- Terrassements et Bétons pour les entreprises voisines.
- En plus des retombées liées aux impôts sur les sociétés, taxe professionnelle et aux locations des terrains et des servitudes, le retour sur investissement des acteurs locaux intégrera l'économie locale.
- Un emploi d'animateur en économies d'énergie s'ajoutera à ceux de gérance et maintenance.

### Impacts Énergétiques et Environnementaux

- Production de l'équivalent 10 000 foyers, hors chauffage électrique.
- Économie de CO<sub>2</sub>.
- Sensibilisation aux économies d'énergies, par effet d'empathie et grâce aux animations effectuées par le permanent de l'association.
- Démantèlement très simple.

### Impacts Sociaux

- Plus de 100 adhérents actuels.
- Projet favorisant l'acceptation de l'énergie éolienne par les riverains.
- Image innovante et dynamique du Pays de Redon : 1<sup>ière</sup> coopérative éolienne de dimension importante en financement participatif.
- Fédération, animation des centaines de souscripteurs.
- Parc ouvert toute l'année aux visiteurs et scolaires.
- Attrait manifeste pour le tourisme.
- Projet pilote intéressant beaucoup de collectivités publiques (communes, département, région) et d'associations.

## Votre soutien pour poursuivre le travail

EPV s'organise en commissions pour concrétiser le projet : commissions juridique et financière, communication et suivi technique. Elle collabore également avec le bureau d'études Résolvent spécialiste des énergies renouvelables à la Roche Bernard.

Les bénévoles de l'association effectuent un réel travail depuis deux ans. Le projet a connu de sérieuses avancées. Il a néanmoins quelques fois été freiné par divers aléas. Ces aléas font partie intégrante des projets éoliens. Un projet éolien prend en moyenne 4 à 5 ans pour sortir de terre en France.

Devenez adhérent d'EPV pour soutenir le projet et être informé via le ZEFF – Bulletin d'EPV

## Coupon d'ADHESION ou de RENOUVELLEMENT – remplir lisiblement - merci

→ Cotisation de base : **15 €** (si vous adhérez de septembre 2005 à décembre 2006) ou **10 €** (si vous adhérez de septembre 2005 à Décembre 2005)

→ Pour soutenir le projet : ... €

→ Chèque à l'ordre de « **Éoliennes en Pays de Vilaine** »

Nom .....

Prénom .....

Adresse : .....

Email :

Téléphone :

Coupon à découper ou photocopier et à renvoyer à :  
**André Bosc — Éoliennes en Pays de Vilaine — 40 av de Brocéliande — 35600 Redon**